







ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2012 ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR

- 1 Nomination de la société M.B.V. et Associés en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Cofigex,
- 2 Nomination du Cabinet Dauge et Associés en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Roméo Cirone,
- 3 Nomination de M. Pierre Tronel en qualité de nouvel administrateur de la Société,
- 4 Ratification de la nomination de M. Hervé de Galbert en qualité de nouvel administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration,
- 5 Pouvoirs pour les formalités.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

Nomination de la société M.B.V. et Associés en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Cofigex

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de la démission de la société Cofigex de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, décide de nommer en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire, la société M.B.V. et Associés, société anonyme au capital de 551.800 euros, dont le siège social est situé 39 avenue de Friedland, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 388 305 443 RCS Paris, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale prend acte que la société M.B.V. et Associés sera représentée dans le cadre de son mandat par M. Paul-Evariste Vaillant. L'assemblée générale prend également acte que la société M.B.V. et Associés a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'elle n'était l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par la loi pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination du Cabinet Dauge et Associés en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Roméo Cirone

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de la démission de M. Roméo Cirone de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société, décide de nommer en qualité de nouveau co-commissaire









aux comptes suppléant, le Cabinet Dauge et Associés, société anonyme au capital de 390.670 euros, dont le siège social est situé 38 rue Saint Ferdinand, 75017 Paris, identifiée sous le numéro 302 316 674 RCS Paris, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale prend acte que le Cabinet Dauge et Associés sera représentée dans le cadre de son mandat par M. Pascal Gillette. L'assemblée générale prend également acte que le Cabinet Dauge et Associés a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il n'était l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par la loi pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination de M. Pierre Tronel en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Pierre Tronel, né le 22 mars 1949 à Lyon, 6ème (69), de nationalité française, demeurant 720 chemin des Goupières, 69390 Vernaison, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2013 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale prend acte que M. Pierre Tronel a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait sa nomination en qualité d'administrateur si celle-ci était votée par l'assemblée et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

OUATRIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination de M. Hervé de Galbert en qualité de nouvel administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, ratifie la nomination de M. Hervé de Galbert en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. Alain Cotte, décédé, faite à titre provisoire par le conseil d'administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2013 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CINQUIEME RESOLUTION Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ou en requérir l'accomplissement.